

## DÉCISION DU MAIRE

N° : 24 D 220

SERVICE CULTURE

**DOMAINE : 8.9 Culture**

**Objet : Contrat d'exposition - exposition de peintures et sculptures du 06 au 25 novembre 2024 au Musée Albert Reynaud.**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024\_092 du 11 juillet 2024 portant modification de la délégation du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat d'exposition ci-annexé établi entre Mme Nathalie SANCHEZ, Artiste Peintre et la commune de Marignane ;

Considérant que Mme Nathalie SANCHEZ, Artiste Peintre met à disposition ses tableaux à titre gracieux et que la commune de Marignane souhaite apporter à cette exposition son soutien logistique ;

### DÉCIDE :

- **D'autoriser** la signature du contrat d'exposition avec Mme Nathalie SANCHEZ Artiste Peintre portant sur une exposition de peintures et sculptures du 06 au 25 novembre 2024 au Musée Albert Reynaud.

Fait à Marignane, le 19 SEP. 2024

Le Maire,  
Éric LE DISSÈS

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

